

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Chantier de déconstruction hôpital de Ro sur la commune principale de l'AIOT rue du docteur Pelletier 17300 ROCHEFORT.

La référence de votre dossier est A-3-XMPF8Z2P et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 15/05/2023 à 11h07 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **34369137400239**

Raison sociale **CHARIER TP**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

RUE DU 8 MAI

85450 CHAMPAGNE LES MARAIS

Signataire

Qualité : **Responsable d'entité**

Référent

Fonction : **Responsable environnement**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Chantier de déconstruction hôpital de Ro**

Description des activités :

Dans le cadre du chantier de déconstruction de l'ancien hôpital sur la commune de Rochefort, il est prévu une opération de concassage sur 3 semaines afin de pouvoir recycler les bétons extraits du chantier. Les besoins en concassage concernent environ 12 000 t de matériaux. L'atelier de concassage sera mobile sur l'emprise du chantier. Il pourra donc occuper successivement une partie des parcelles AX 819, 919, 1096 ou 1119 (cf. plan de localisation sur fond cadastral joint). L'environnement immédiat de l'atelier de concassage est constitué en premier lieu par la zone de travaux puis plus loin le parc du cours d'Ablois et des habitations réparties le long de la rue Denfert Rochereau, de la rue de l'hôpital Saint Charles ou de la rue Thiers. Compte tenu de l'emprise dédiée au transit des matériaux (5 000 m² en cumulé répartis sur les emprises) et de la puissance du concasseur (228 kW), cette activité est soumise à déclaration au titre des rubriques 2517-2 et 2515-2-b. La plate-forme fonctionnera du lundi au vendredi, sur des plages horaires diurnes, de 7h30 à 12h00 et de 13h00 à 18h30.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

rue du docteur Pelletier

17300 ROCHEFORT

X : 393054

Y : 6545555

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2515	2515-2-b	Broyage, concassage, criblage ... de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes	Puissance maximale 228 kW	D	
2517	2517-2	Station de transit de produits minéraux autres	Superficie de l'aire de transit 5001 m ²	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les matériaux concassés seront réutilisés sur le chantier, sous voiries et couche de forme.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Compte tenu de la nature de l'installation, le risque est limité à un départ de feu au niveau d'un équipement motorisé (engin, camion, concasseur). Ces matériels sont donc tous équipés d'extincteurs permettant une intervention rapide. Le site est accessible pour permettre l'intervention des services d'incendie et de secours.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

2023-05 Localisation sur cadastre.jpeg

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

2023-05 Plan d'ensemble.jpeg